

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	6
Annexe : Liste des personnes auditionnées	7
PROJET DE DÉLIBÉRATION	11
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	12
Annexe : Stratégie ESS 2022-2028	13

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après deux années de crise sanitaire prolongée qui ont brutalement freiné l'activité économique francilienne, **l'ESS a fait preuve d'une résilience remarquable**, loin devant le secteur privé en termes de sauvegarde des emplois¹. La mobilisation massive de la Région, de l'Etat, des collectivités et des entrepreneurs eux-mêmes a permis de limiter les fermetures d'établissements tout en préservant la trésorerie des structures, grâce à des nombreux dispositifs d'urgence particulièrement avantageux (Fonds Résilience, Fonds de Solidarité, Prêt Rebond, Prêt Garanti par l'Etat...).

En 2022, l'économie sociale et solidaire en Île-de-France représente plus de 33 400 établissements et 400 000 emplois, soit 7,3% des établissements privés et 7,2% du total des emplois, contre 10,5% au niveau national. La concentration des sièges d'entreprises en Île-de-France explique une partie de ce décalage, mais n'épuise pas le **constat d'une marge de croissance conséquente de l'emploi ESS, que la Région a souhaité accompagner à travers sa première Stratégie ESS, adoptée en 2017 et arrivée à échéance en 2021**. La dynamique de créations d'emplois précédant la crise Covid confirmait déjà la **justesse de cette intuition** : en 2019, la Région Île-de-France a été l'une des seules régions observant une hausse de l'emploi ESS (+ 1%). En 2021, avec un effet de rattrapage à prendre en compte : l'ESS observe une croissance de 3% de l'emploi en 2021 (+2,6% sur la période 2019-2021) alors que le secteur privé hors-ESS perd 0,1% sur ces trois ans².

Du fait de sa part statistique dans l'économie francilienne, l'ESS pourrait être considérée comme un écosystème intervenant en simple complémentarité des activités et modèles de l'économie dite « classique ». Mais cet écosystème, qui est un mode d'entreprendre à part entière, a le potentiel pour devenir bien plus qu'un « maillon de la chaîne » économique : dès 2017, la Région Île-de-France a porté la conviction que l'ESS a la capacité de partager et de diffuser ses valeurs auprès des entreprises classiques, des territoires et des franciliens au sens large. Car si toute entreprise n'a pas vocation à devenir sociale et solidaire au sens statutaire, **toutes les entreprises doivent prendre leur part et s'engager dans la réduction des nombreuses fractures (économiques, sociales, territoriales...)** que la Région Île-de-France s'est donnée pour ambition de réduire dans ce nouveau mandat.

La région a adopté le 19 mai 2022 son nouveau schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (dénommé Impact 2028). **Le cap fixé par la Région est clair : les acteurs économiques franciliens doivent se mettre au diapason de l'impact (social, sociétal, environnemental et territorial), pour assurer dans les prochaines années la souveraineté et soutenabilité de l'économie francilienne**. Cet objectif ne peut d'ailleurs être envisagé sans appréhender un nécessaire changement de paradigme pour l'économie francilienne, que la Région porte également dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC), adoptée en septembre 2020³ : tout comme l'économie circulaire appelle à produire et consommer différemment, en sortant d'un modèle linéaire fondé sur le triptyque « produire – consommer – jeter », l'ESS appelle à entreprendre autrement, pour générer des emplois durables, renforcer la cohésion sociale et fournir des solutions aux besoins socio-économiques des territoires.

Dans cette démarche collective de transformation des pratiques économiques, l'ESS aura donc un rôle central et moteur : celui de montrer l'exemple, de coopérer, d'inspirer, d'entraîner l'économie

1 Tous les chiffres sur les impacts de la crise Covid sur l'ESS francilienne peuvent être retrouvés dans le Panorama de l'ESS en IDF 2021, publié par la CRESS Île-de-France : <https://www.cressidf.org/documents/6947/>

2 Chiffres fournis par l'Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS Île-de-France.

3 https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/strategie_economie_circulaire_2030.pdf

dite « classique » ... Précisément pour opérer ce changement de paradigme, en sortant de logiques économiques « réparatrices », de « bonnes intentions » ou de « compensation » : **la Région Île-de-France souhaite que dès 2022, la norme économique soit résolument celle de l'impact.**

Pour qu'elle soit en mesure de jouer ce rôle, la Région a mis en œuvre dès 2017 une stratégie dédiée au développement des structures productives de l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre de la précédente stratégie (dont le bilan détaillé est consultable) a permis à la Région de s'affirmer comme une « Région plateforme » pour l'ESS, dont le rôle est celui d'un facilitateur, d'un intermédiaire qui favorise le dialogue et la rencontre autour d'enjeux très opérationnels du développement de l'ESS, qui anime et soutient les principaux réseaux franciliens en faveur de la promotion et de la mise en visibilité des structures franciliennes ; mais qui assure aussi un rôle de « développeur économique » de l'ESS, grâce à plusieurs dispositifs phares mis au service des entreprises sociales et solidaires (Gamme Up, Accélérateur ESS, InvESS...) et de leur création d'emplois.

C'est sur les acquis de cette précédente stratégie, qui constituent un socle solide, que la Région souhaite poursuivre sa politique de soutien au développement de l'ESS, en formulant des ambitions renouvelées et amplifiées. Cette feuille de route opérationnelle permet de décliner ces ambitions en actions concrètes qui embarquent la Région et ses partenaires au service de cet écosystème. Signal fort s'il en faut : **Valérie Péresse a souhaité créer dès le début de son nouveau mandat, en juillet 2021, une Vice-présidence à l'ESS et aux achats responsables, confiée à Sylvie Mariaud, en lieu et place de la délégation spéciale à l'ESS du précédent mandat. Ce repositionnement de l'ESS dans les politiques régionales implique d'aller plus loin dans cette nouvelle période stratégique.**

Dans le paysage économique actuel, et dans les projections de la Région en matière de développement économique, **l'ESS est en effet un réservoir de solutions et de bonnes pratiques pour l'ensemble de l'économie, et un écosystème à accompagner résolument dans son développement** : c'est une économie de valeurs, de convictions, portée par des entrepreneurs résilients, passionnés, désireux de faire bouger les lignes, et pour qui le fameux « business as usual » n'est pas un scénario envisageable pour construire l'économie de demain.

L'ESS a été à l'avant-garde de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'économie à impact », terme très englobant désignant les acteurs économiques qui cherchent à réconcilier activités productives et impact social et/ou environnemental. Dans cet écosystème dont les frontières sont encore mouvantes, **l'ESS, clairement identifiée grâce à la loi du 31 juillet 2014, a fait et continue de faire la preuve concrète et incarnée de la pertinence et de la viabilité économique de cette réconciliation.**

L'ESS est porteuse de sens, dans un contexte où les acteurs économiques traditionnels cherchent leur « raison d'être » ou leur « mission » ; où près d'un jeune sur 3 entrant sur le marché du travail rêve d'entreprendre pour « contribuer à changer le monde »⁴, quand d'autres enfin interpellent les grands donneurs d'ordres pour **construire une économie plus juste et plus engagée face aux grands défis sociaux et environnementaux.**

L'ESS est source d'innovation et de solutions pour « mieux vivre » en Île-de-France : ses activités, ses produits et services, ses modèles vertueux **contribuent concrètement à réduire les fractures sociales et territoriales.**

La Région souhaite ainsi poursuivre une ambition globale pour l'ESS en Île-de-France de 2022 à 2028 : l'économie sociale et solidaire, moteur de l'impact en Île-de-France.

Après concertation avec les acteurs de l'ESS francilienne, et pour répondre à l'ensemble de

4 Selon le dernier baromètre « Jeunes et création d'entreprise » de OpinionWay pour France Active, publié en février 2022 : [47 % des jeunes de 18 à 30 ans veulent créer leur entreprise, 65% pour contribuer à changer le monde.](#)

ces défis et assurer le développement de cet écosystème en Île-de-France, la stratégie régionale pour l'économie sociale et solidaire 2022-2028 s'articulera autour de 3 axes stratégiques et 11 objectifs :

Axe stratégique 1 : soutenir la croissance durable de l'ESS en Île-de-France

1. Poursuivre et amplifier le soutien au développement de l'ESS en IDF
2. Mobiliser des outils de financement durables au service du développement de l'ESS
3. Faciliter l'accès au foncier et à l'immobilier des structures de l'ESS

Axe stratégique 2 : faire de l'ESS un partenaire clé de l'économie francilienne

4. Faire de l'ESS le partenaire clé de l'impact des entreprises
5. Faire de l'ESS un partenaire clé de la commande publique
6. Ancrer durablement l'ESS dans les chaînes de valeur stratégiques franciliennes
7. Faire de l'ESS un partenaire clé du recrutement des entreprises

Axe stratégique 3 : mettre l'ESS au cœur des grandes transformations de l'économie francilienne

8. Favoriser l'innovation sociale en Île-de-France
9. Mettre l'ESS en première ligne du développement territorial
10. S'appuyer sur l'ESS pour mener la transition écologique et circulaire
11. Engager l'ESS dans la transformation numérique

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE AU RAPPORT

Annexe : Liste des personnes auditionnées

Personnes auditionnées ou consultées en vue de la rédaction du rapport

(engagement n° 5 de la Charte pour une nouvelle éthique politique en Île-de-France)

Chambre Régionale de l'ESS (CRESS Île-de-France)

- M. Eric FORTI, ancien président de la CRESS (jusqu'à avril 2022) et Vice-président du CESER
- M. Youssef ACHOUR, Président (depuis avril 2022)
- M. Xavier CORVAL, Secrétaire Général
- M. Sébastien CHAILLOU, Directeur Général

France Active Île-de-France

- Mme Yesil RUSCONI, Directrice générale

Groupe Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'activité Economique (GRAFIE)

- M. Mario SEEBOTH, Président
- M. Dominique DASSO, Chargé de mission inter-réseau

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS Île-de-France)

- Mme Julia LADRET, Chargée de mission ESS

Banque des Territoires

- Mme Claudine PIERSON, Directrice Régionale Île-de-France
- M. Fabien DUCASSE, Directeur délégué

Union Régionale des Scop et Scic Île-de-France (URSCOP)

- M. Jean-Marc MORANDI, Président
- Mme Françoise FAGOIS, Directrice
- M. Florent CHAMBOLLE, Délégué au développement régional
- Mme Marguerite CHRISTOPOL, Déléguée régionale

Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)

- Mme Christel MARIVIN, Chargée de mission Île-de-France, Centre-Val-de-Loire et Outre-mer

Union des Employeurs de l'Economie sociale et solidaire (UDES)

- M. Henri BORENTIN, Délégué Régional Île-de-France
- M. Erwan MARTIN, Responsable de la vie du réseau et du développement territorial

AVISE (Agence d'ingénierie pour l'économie sociale et solidaire)

- Mme Bérangère DAVIAUD, Responsable de pôle

Association Les Canaux

- M. Christophe DIVI, Directeur général

Association FAIR (ex-Finansol)

- Mme. Christie SOKONY, Chargée de missions

Mandarine Gestion (fonds NovESS)

- M. Christophe DECONINCK, Directeur du pôle social & impact

Esfin Gestion (fonds InvESS)

- M. Pierre RISPOLI, Directeur général
- Mme Chloé LANGE, Chargée d'investissements

SEM Investissements et territoires

- M. Olivier PAGEZY, Directeur général
- Mme Dara LECOMTE, Directrice de la stratégie et du développement

Mouvement Impact France

- M. Côme MUSSAULT, Chargé de programmes

Social COBizz

- Mme Claudine LECLERC, Directrice générale

Groupe SOS

- M. Yohann MARCET, Directeur du pôle Impact et Expertises, directeur général de Groupe SOS Consulting

Groupe Vitamine T

- M. Baptiste ODIN, Responsable du développement Île-de-France

Groupe ID'EES

- M. Yazid BOUDJEDIA, Directeur des partenariats et développements

Plateforme i

- M. Benoît LANDAU, Directeur

Coopaname

- Mme Marie LESAGE, Directrice générale

Plateau Urbain

- M. Emmanuel LATOUR, Responsable du développement

Métropole du Grand Paris

- Mme Hortense MOURIER, Responsable du service ESS et économie circulaire

EPT Plaine Commune

- M. Philippe MIGNARD, Responsable du service Développement local

EPT Paris Est Marne et Bois

- Mme Frédérique MARQUET, Directrice adjointe du Développement économique et de l'emploi

SNCF

- Mme Naima LALAOUI, Responsable innovation et développement Île-de-France, programme « Gares de demain »

Omnicité

- Mme Estelle MORIN, Conseillère en création d'activité économique et développement territorial

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 22 SEPTEMBRE 2022

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

VU la délibération n° CR 2022-029 du 19 mai 2022 adoptant la Stratégie Impact 2028 (nouveau SRDEII) ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2022 ;

VU l'avis de la commission de l'économie sociale et solidaire et des achats responsables ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2022-048 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Adoption de la Stratégie régionale pour l'Economie Sociale et Solidaire 2022-2028 d'Île-de-France

Décide d'adopter la Stratégie régionale pour l'Economie Sociale et Solidaire 2022-2028 d'Île-de-France figurant en annexe 1 de la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Annexe : Stratégie ESS 2022-2028

**STRATEGIE REGIONALE
POUR L'ECONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE 2022-2028**

SOMMAIRE

Introduction	p.3
Méthodologie d'élaboration.....p.6
3. Contenu de la stratégie ESS.....	p.8
Vision globale de la trame.....	..p.8
Axe 1 : soutenir la croissance durable de l'ESS en Île-de- France.....	p.11
Axe 2 : faire de l'ESS un partenaire clé de l'économie francilienne.....	p.17
Axe 3 : mettre l'ESS au cœur des grandes transformations de l'économie.....	p.23
3. Gouvernance de la stratégie ESS.....	p.29
Annexes :	
A. Bilan de la stratégie ESS 2017- 2021.....	p.31
B. Synthèse des concertations.....p.37

INTRODUCTION

Après deux années de crise sanitaire prolongée qui ont brutalement freiné l'activité économique francilienne, l'ESS a fait preuve d'une résilience remarquable, loin devant le secteur privé en termes de sauvegarde des emplois¹. La mobilisation massive de la Région, de l'Etat, des collectivités et des entrepreneurs eux-mêmes a permis de limiter les fermetures d'établissements tout en préservant la trésorerie des structures, grâce à des nombreux dispositifs d'urgence particulièrement avantageux (Fonds Résilience avec l'abandon des remboursements liés à la part régionale, Fonds de Solidarité, Prêt Rebond, Prêt Garanti par l'Etat...).

En 2022, l'économie sociale et solidaire en Île-de-France représente plus de 33 400 établissements et 400 000 emplois, soit 7,3% des établissements non publics et 7,2% du total des emplois, contre 10,5% au niveau national. La concentration des sièges d'entreprises en Île-de-France explique une partie de ce décalage, mais n'épuise pas le constat d'une marge de croissance conséquente de l'emploi ESS, que la Région a souhaité accompagner à travers sa première Stratégie ESS, adoptée en 2017 et arrivée à échéance en 2021. La dynamique de créations d'emplois précédant la crise Covid confirmait déjà la justesse de cette ambition : en 2019, la Région Île-de-France a été l'une des seules régions observant une hausse de l'emploi ESS (+ 1%). En 2021, avec un effet de rattrapage à prendre en compte : l'ESS observe une croissance de 3% de l'emploi en 2021 (+2,6% sur la période 2019-2021) alors que le secteur privé hors-ESS perd 0,1% sur ces trois ans².

Du fait de sa part statistique relativement faible dans l'économie francilienne, l'ESS pourrait être considérée comme un écosystème intervenant en simple complémentarité des activités et modèles de l'économie dite « classique ». Mais cet écosystème, qui est un mode d'entreprendre à part entière, a le potentiel pour devenir bien plus qu'un « maillon de la chaîne » économique : c'est pourquoi, dès 2017, la Région Île-de-France a porté la conviction que l'ESS a la capacité de partager et de diffuser ses valeurs auprès des entreprises classiques, des territoires et des franciliens au sens large. Car si toute entreprise n'a pas vocation à devenir sociale et solidaire au sens statutaire, **toutes les entreprises doivent prendre leur part et s'engager dans la réduction des nombreuses fractures (économiques, sociales, territoriales...) que la Région Île-de-France s'est donnée pour ambition de réduire dans ce nouveau mandat.**

La Région a en effet adopté le 19 mai 2022 son nouveau schéma de développement économique et d'innovation, la stratégie « IMPACT 2028 ». Le cap fixé par la Région est clair : les acteurs économiques franciliens doivent se mettre au diapason de l'impact (social, sociétal, environnemental et territorial), pour assurer dans les prochaines années la souveraineté et soutenabilité de l'économie francilienne. Cet objectif ne peut d'ailleurs être envisagé sans appréhender un nécessaire changement de paradigme pour l'économie francilienne, que la Région porte également dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire (SREC), adoptée en septembre 2020³ : tout comme l'économie circulaire appelle à produire et consommer différemment, en sortant d'un modèle linéaire fondé sur le triptyque « produire - consommer - jeter », l'ESS appelle à entreprendre autrement, pour générer des emplois durables, renforcer la cohésion sociale et fournir des solutions aux besoins socio-économiques des territoires.

¹ Tous les chiffres sur les impacts de la crise Covid sur l'ESS francilienne peuvent être retrouvés dans le Panorama de l'ESS en IDF 2021, publié par la CRESS Île-de-France : <https://www.cressidf.org/documents/6947/>

² Chiffres fournis par l'Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS Île-de-France.

³ https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2020/11/strategie_economie_circulaire_2030.pdf

Dans cette démarche collective de transformation des pratiques économiques, l'ESS aura donc un rôle central et moteur : celui de montrer l'exemple, de coopérer, d'inspirer, d'entraîner l'économie dite « classique » ... Précisément pour opérer ce changement de paradigme, en sortant de logiques économiques « réparatrices », de « bonnes intentions » ou de « compensation » : **la Région Île-de-France souhaite que dès 2022, la norme économique soit résolument celle de l'impact.**

Pour que l'ESS soit en mesure de jouer ce rôle, la Région a mis en œuvre dès 2017 une stratégie dédiée au développement des structures productives de l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre de la précédente stratégie (dont le bilan détaillé est consultable en **annexe 1**) a permis à la Région de s'affirmer comme une « **Région plateforme** » pour l'ESS, dont le rôle est celui d'un facilitateur, d'un intermédiaire qui favorise le dialogue et la rencontre autour d'enjeux très opérationnels du développement de l'ESS, qui anime et soutient les principaux réseaux franciliens en faveur de la promotion et de la mise en visibilité des structures franciliennes ; mais qui assure aussi un rôle de « **développeur économique** » de l'ESS, grâce à plusieurs dispositifs phares mis au service des entreprises sociales et solidaires (Gamme Up, Accélérateur ESS, InvESS...) et de leur création d'emplois.

C'est sur les acquis de cette précédente stratégie, qui constituent un socle solide, que la Région souhaite poursuivre sa politique de soutien au développement de l'ESS, en formulant des ambitions renouvelées et amplifiées. Cette feuille de route opérationnelle permet de décliner ces ambitions en actions concrètes qui embarquent la Région et ses partenaires au service de cet écosystème. Signal fort s'il en faut : **Valérie Péresse a souhaité créer dès le début de son nouveau mandat, en juillet 2021, une Vice-présidence à l'ESS et aux achats responsables, confiée à Sylvie Mariaud, en lieu et place de la délégation spéciale à l'ESS du précédent mandat. Ce repositionnement, qui traduit une volonté politique forte et confère une visibilité importante à l'ESS dans les politiques régionales, implique d'aller plus loin dans cette nouvelle période stratégique.**

Dans le paysage économique actuel, et dans les projections de la Région en matière de développement économique, l'ESS offre des solutions et des bonnes pratiques pour l'ensemble de l'économie, et un écosystème à accompagner résolument dans son développement : c'est une économie de valeurs, de convictions, portée par des entrepreneurs résilients, passionnés, désireux de faire bouger les lignes, et pour qui le fameux « business as usual » n'est pas un scénario envisageable pour construire l'économie de demain.

L'ESS a été à l'avant-garde de ce qu'on appelle aujourd'hui « l'économie à impact », terme très englobant désignant les acteurs économiques qui cherchent à réconcilier activités productives et impact social et/ou environnemental. Dans cet écosystème dont les frontières sont encore mouvantes, **l'ESS, clairement identifiée grâce à la loi du 31 juillet 2014, a fait et continue de faire la preuve concrète et incarnée de la pertinence et de la viabilité économique de cette réconciliation.**

L'ESS est porteuse de sens, dans un contexte où les acteurs économiques traditionnels cherchent leur « raison d'être » ou leur « mission » ; où près d'un jeune sur 3 entrant sur le marché du travail rêve d'entreprendre pour « contribuer à changer le monde »⁴, quand d'autres enfin interpellent les grands

donneurs d'ordres pour **construire une économie plus juste et plus engagée face aux grands défis sociaux et environnementaux.**

⁴ Selon le dernier baromètre « Jeunes et création d'entreprise » de OpinionWay pour France Active, publié en février 2022 : [47 % des jeunes de 18 à 30 ans veulent créer leur entreprise, 65% pour contribuer à changer le monde.](#)

L'ESS est source d'innovation et de solutions pour « mieux vivre » en Île-de-France : ses activités, ses produits et services, ses modèles vertueux contribuent concrètement à réduire les fractures sociales et territoriales.

La Région souhaite ainsi poursuivre une ambition globale pour l'ESS en Île-de-France de 2022 à 2028 :

L'économie sociale et solidaire, moteur de l'impact en Île-de-France

METHODOLOGIE D'ELABORATION

La consultation de l'écosystème ESS a été pleinement intégrée à la méthodologie des concertations menées par les services de la Région dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie Impact 2028.

Cette phase d'écoute des acteurs économiques, ouverte en octobre 2021, a été présentée à l'écosystème ESS à l'occasion de la **Conférente Régionale de l'ESS, qui s'est tenue le 24 novembre 2021 à la Préfecture de Région**. Cette conférence a permis de présenter aux participants (une soixantaine de représentants issus de réseaux ESS, de structures et d'acteurs clés de l'accompagnement et du financement de l'ESS) les grandes orientations du prochain SRDEII, ainsi que la méthodologie des concertations et la place transversale de l'ESS dans cette démarche (voir le calendrier ci-dessous).



Entre septembre 2021 et mars 2022, plusieurs canaux de consultation de l'écosystème francilien ont ainsi été déployés, dans lesquels l'ESS a pris une place très conséquente :

- 22 structures/réseaux de l'ESS conviées aux ateliers de travail autour des différents axes du SRDEII, soit une trentaine de participants effectifs ;
- Une quinzaine de structures ou réseaux de l'ESS rencontrés lors d'auditions bilatérales, par la Vice-présidente ainsi que par les services ;
- Sur la plateforme en ligne consacrée aux concertations autour de la nouvelle stratégie de développement économique, **7% de répondants ESS** au questionnaire transverse sur le développement économique de l'IDF, ce qui est représentatif de la part réelle de l'ESS dans l'économie francilienne ;
- **Sur cette même plateforme, l'axe transverse ESS est l'espace de débat en ligne qui a recueilli le plus d'échanges et de contributions ;**
- 3 contributions sous forme de documents transmis via la plateforme de la part de nos partenaires : CRESS, GRAFIE et URSCOP, dont les propositions ont été relues et intégrées le cas échéant directement dans le SRDEII. Par ailleurs, de nombreuses autres contributions reçues via cette plateforme (Etablissements Publics Territoriaux et EPCI, Etat, CCI, CMA, Métropole du Grand Paris...) ont abordé le sujet de l'ESS.

Ces concertations ont ainsi permis de **mobiliser de façon très large l'écosystème ESS autour de la construction de la stratégie régionale de développement économique, de recueillir de nombreuses contributions et de susciter l'adhésion des partenaires quant aux orientations prises dès l'adoption du SRDEII en mai 2022.**

Dans la continuité de ces travaux, le Comité des partenaires ESS, qui rassemble une quinzaine de réseaux clés de l'ESS (fédérateurs, financeurs, accompagnateurs...), a été associé de près à la construction de la feuille de route dédiée à l'ESS.

De nombreux membres du comité des partenaires ont participé aux ateliers, été auditionnés et apporté des contributions directes durant la phase de concertations.

Une réunion du comité des partenaires a été consacrée aux échanges sur le SRDEII ainsi que la préfiguration de la stratégie ESS le 11 février 2022, pour valider collectivement les premières orientations de la stratégie.

Le 17 juin 2022, le comité des partenaires ESS s'est à nouveau réuni autour de la Vice-présidente pour parcourir la stratégie ESS dans sa version stabilisée. Ce document de travail leur a ensuite été partagé pour relecture et suggestions, et de nombreux partenaires ont renvoyé leurs contributions sur cette base :

- CRESS
- AVISE
- FRANCE ACTIVE
- FAIR (ex-Finansol)
- DRIEETS
- GIP Maximilien
- UDES
- URSCOP

Ces contributions, riches et diversifiées selon les expertises portées par chaque partenaire, ont été intégrées dans la mesure des compléments et suggestions proposées, pour enrichir le document final ici présenté.

CONTENU DE LA STRATEGIE ESS

Pour concrétiser ces ambitions renouvelées, la stratégie sera déclinée en :

- **3 axes stratégiques,**
- **11 objectifs,**
- **30 actions.**

Cette trame permet de couvrir l'ensemble des enjeux prioritaires identifiés par la Région et ses partenaires à l'issue des concertations de l'écosystème et du travail de co-construction de la stratégie ESS.

A noter : cette stratégie, qui découle de la Stratégie régionale en matière de développement économique et d'innovation Impact 2028, a vocation à s'articuler avec plusieurs autres stratégies régionales dont le périmètre rejoint et/ou intègre l'économie sociale et solidaire, éminemment transverse à plusieurs champs d'action de la Région, et notamment la Stratégie Régionale de l'Economie Circulaire 2020-2030 ainsi que la Région Solidaire.

Chaque action est assortie d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, qui permettront d'évaluer leur impact et leur évolution au cours du déploiement de la stratégie.

Vision globale de la trame de la stratégie

Légen
de : **AXES**
STRATEGIQUES
OBJECT
IFS
ACTIO
NS

Axe stratégique 1 : soutenir la croissance durable de

1. Poursuivre et amplifier le soutien au développement de l'ESS en IDF

- **Amplifier le soutien aux projets de développement de l'ESS via la gamme Up**
- **Poursuivre et ajuster le programme d'accélération de structures de l'ESS en Île-de-France**
- **Créer un « Incubateur Île-de-France » dans les locaux de la Région**
- **Soutenir la création d'activités relevant de l'ESS**
- **Mobiliser les fonds européens et les initiatives portées par l'Union européenne au service des projets de l'ESS francilienne**
Etudier la faisabilité et l'opportunité d'un abondement ciblé de la Région au Dispositif Local d'Accompagnement

2. Mobiliser des outils de financement durables au service du développement de l'ESS

- **Poursuivre et faire évoluer la dynamique d'investissements du fonds InvESS**
- **Orienter des projets de l'ESS vers le fonds d'investissement stratégique Île-de-France**
- **Mobiliser les investisseurs solidaires**
- **Investir dans les structures de l'ESS en amorçage**

3. Faciliter l'accès au foncier et à l'immobilier des structures de l'ESS

- Développer un canal d'expression et de remontée des besoins de l'ESS
- Mobiliser les propriétaires, promoteurs et aménageurs immobiliers décisionnaires en Île-de-France

Axe stratégique 2 : faire de l'ESS un partenaire clé de

4. Faire de l'ESS le partenaire clé de l'impact des entreprises

- Mettre en place la Charte des entreprises engagées et identifier l'ESS comme réservoir de solutions et de bonnes pratiques pour les entreprises privées

5. Faire de l'ESS un partenaire clé de la commande publique

- S'appuyer sur la stratégie achats responsables de la Région Île-de-France
- Sensibilisation les grands donneurs d'ordres
- Mobiliser les opérateurs des grands projets et événements (Grand Paris Express, Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024...)
- Organiser des conventions d'affaires régulières

6. Ancrer durablement l'ESS dans les chaînes de valeur stratégiques franciliennes

- Poursuivre l'animation des coopérations entre ESS et économie « classique »,
- Soutenir l'ancrage de l'ESS dans ces filières stratégiques

7. Faire de l'ESS un partenaire clé du recrutement des entreprises

- Sensibiliser les acteurs économiques au recours à l'inclusion
- Accompagner la mise en œuvre de sourcing et de recrutement inclusifs effectifs

Axe stratégique 3 : mettre l'ESS au cœur des grandes transformations de

8. Favoriser l'innovation sociale en Île-de-France

- Adapter le dispositif Innov'up pour faciliter le financement de projets de l'innovation sociale et environnementale

9. Mettre l'ESS en première ligne du développement territorial

- Ajuster le plan d'action CRESS dans les bassins d'emploi
- Identifier et accompagner les projets de l'ESS situés en zones de reconquête économique
- Promouvoir l'ESS comme levier de dynamisation de l'économie

**résidentielle,
notamment dans les territoires ruraux**

- **Favoriser l'émergence de tiers-lieux solidaires sur les territoires**

10. S'appuyer sur l'ESS pour mener la transition écologique et circulaire

- **Améliorer la visibilité de l'ESS dans le champ de la transition écologique et de l'économie circulaire**
- **Accompagner les solutions écologiques de l'ESS**
- **Faire de l'économie circulaire l'un des champs prioritaires du développement de l'ESS**

- 11. Engager l'ESS dans la transformation numérique**
- Encourager et accompagner les structures de l'ESS à réaliser leur transition numérique
 - Soutenir les structures de l'ESS dans la filière numérique

**Axe stratégique 1 : soutenir la
croissance durable de**

Objectif 1 : poursuivre et amplifier le soutien au développement de l'ESS en Île-de-France

Malgré leur résilience remarquable, les structures de l'ESS ont besoin de reprendre leur élan après deux années de crise prolongée et d'activités bouleversées. Pour cela, la Région souhaite poursuivre et renforcer l'accès des structures de l'ESS à ses dispositifs « de droit commun », et notamment les dispositifs économiques dédiés à la relance et fléchés vers l'accompagnement des TPE-PME franciliennes, classiques et de l'ESS.

Amplifier le soutien aux projets de développement de l'ESS via la gamme UP

L'objectif de 10% dans la précédente stratégie a été atteint en 2021, voire régulièrement dépassé (confer le bilan de la stratégie 2017-2021). Aujourd'hui, ces aides économiques disposent d'une meilleure visibilité auprès de l'écosystème ESS, et en renforçant les efforts de communication et de diffusion de ces aides auprès des structures (directement et via les réseaux fédérateurs de l'ESS et autres prescripteurs), mais aussi en sensibilisant en continu l'ensemble de la chaîne opérationnelle (agents, membres du jury...), il est possible d'aller plus loin.

La Région souhaite ainsi pousser son ambition pour atteindre progressivement 12 à 15% des lauréats de PM'up en 2028.

Indicateurs : nombres de lauréats ESS de la gamme UP (et notamment PM'up), montants attribués aux lauréats relevant de l'ESS, actions d'information et de communication autour des aides économiques auprès de l'ESS.

Poursuivre et ajuster le programme d'accélération de structures de l'ESS en Île-de-France : l'Accélérateur ESS, opéré depuis 2019 par HEC Paris sur la base d'un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel, est devenu un programme phare de l'écosystème de l'accompagnement et du changement d'échelle de l'ESS francilienne. **Ce programme, selon ses objectifs premiers, a révélé de nombreux « champions » de l'ESS et accéléré leur passage à l'échelle, mais il a également révélé un besoin de préparation du changement d'échelle pour des structures à fort potentiel.**

Ce programme sera ainsi poursuivi dans une logique d'amélioration continue, en lien avec l'opérateur, en prenant compte les spécificités de chaque type de structure accompagnée pour préparer le changement d'échelle au plus proche des besoins de ces entreprises. La Région sanctuarisera un budget annuel permettant de soutenir ce dispositif à hauteur maximale de 60% de ses dépenses prévisionnelles.

Indicateurs : nombre de structures accompagnées par promotion, évolution de leurs chiffres d'affaires, créations d'emplois en Île-de-France, développement d'activités, niveau de structuration des activités, satisfaction des dirigeants

Créer un « Incubateur Île-de-France » sur une surface de 1500 m² (dans un premier temps) au sein des locaux de la Région à Saint-Ouen, pour accueillir des structures à vocation économique œuvrant dans des secteurs à impact (social, territorial,

environnemental, etc.). L'ESS sera naturellement intégrée dans les modalités de mise en œuvre de cette Station (choix d'un opérateur ancré dans l'écosystème impact et ESS, sélection des entreprises incubées, valorisations de projets liés au volet « handicap » de cet incubateur...).

Indicateurs : nombre de structures incubées, nombre de structures relevant de l'ESS, nombre de

- **Soutenir la création d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire**, en poursuivant le soutien aux principaux partenaires de la Région, et notamment France Active (notamment via le fonds France Active Garantie et le programme « Emergence » en 2022), et en poursuivant le soutien à l'entrepreneuriat ESS via le dispositif Entrepreneur#Leader, relancé en 2022 par la Région. Promouvoir et accompagner la création, la reprise et la transmission d'entreprises en sociétés coopératives (SCOP et SCIC) comme leviers de création de structures de l'ESS, en lien avec l'URSCOP (union régionale des coopératives).

Indicateurs : nombre de structures de l'ESS accompagnées via Entrepreneur#Leader, bilan détaillé du programme Emergence France Active soutenu par la Région en 2022, bilan du fonds France Active Garantie, nombre de structures créées / transformées sous statut coopératif via les actions de l'URSCOP

- **Mobiliser les fonds européens et les initiatives portées par l'Union européenne au service des projets de l'ESS francilienne** : l'Union Européenne accompagne en effet la dynamique de développement de l'ESS via son Plan d'action pour l'économie sociale⁵, dotée de moyens renforcés, que la Région entend mobiliser au profit de ses acteurs.

intégrer l'ESS dès les phases amont de la publication des appels à projets des fonds FEDER et FSE+ gérés par la Région (préfiguration, rédaction), faciliter le « portage » des fonds européens par une entité (moyennes/grandes entreprises de l'ESS, collectivités...) au profit de structures de l'ESS plus petites, favoriser les échanges réguliers entre les services de la Région en charge des fonds européens et les réseaux et structures de l'ESS, mieux faire connaître aux acteurs franciliens les autres initiatives européennes en faveur de l'ESS et les aider à y accéder (programmes Interreg Europe du Nord-Ouest, volet Employment and Social Innovation (EaSI) du FSE+ en gestion directe de la Commission européenne, Fonds InvestEU, Horizon Europe), relai du Portail européen de l'économie sociale, qui est en construction.

La programmation 2021-2027 des fonds européens régionaux prévoit par ailleurs un volet de garantie bancaire pour faciliter le recours à l'emprunt dans les phases de démarrage des projets. Les fonds FEDER pourront être également mobilisés sur les axes compétitivité économie et économie circulaire.

Indicateurs : nombre d'attributaires ESS des appels à projets régionaux FSE+ et FEDER et de la Commission européenne sur la période 2022-2028, montants attribués, portage des projets (consortium, chef-de-file, structure seule).

- **Etudier la faisabilité et l'opportunité d'un abondement ciblé de la Région au Dispositif Local d'Accompagnement**, dans la perspective d'un accès renforcé des structures de l'ESS à des

⁵ COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale COM/2021/778 final du 9 décembre 2021.

expertises stratégiques pour leur développement, notamment dans le champ des transitions (numérique, écologique...).

En cette période de renouvellement stratégique, la Région se propose de conduire dès 2022, en lien avec les partenaires impliqués, une étude approfondie du bilan du DLA régional, afin de déterminer la pertinence d'un abondement spécifiquement fléché vers des besoins d'expertises qui ne seraient pas couverts à ce jour. La Région se réserve toute liberté quant à l'arbitrage résultant de cette étude, qui sera menée par les services de la Région en lien avec les principaux partenaires du DLA à partir de janvier 2023.

Objectif 2 : mobiliser des outils de financement durables au service du développement de l'ESS

Les structures de l'ESS ressortent de la période de crise sanitaire dans une situation délicate : sauvegardées grâce à la forte mobilisation de l'Etat (PGE...), de la Région et de ses partenaires (Fonds Résilience - dette à laquelle la Région a renoncé dès 2021, Prêt Rebond...), leurs bilans sont toutefois grevés par des niveaux d'endettement records, qui génèrent une inquiétude forte quant à la pérennité de leurs modèles. Les entreprises de l'ESS ont donc un besoin urgent de financements durables en haut de bilan, pour rééquilibrer leurs modèles financiers et envisager l'avenir plus sereinement.

- **Poursuivre et faire évoluer la dynamique d'investissements en fonds propres et quasi-fonds propres du fonds InvESS Île-de-France.** Le fonds InvESS Île-de-France, coopérative d'investissement dédié à l'ESS et doté de 6,7 millions € (dont 3,25 millions € apportés par la Région Île-de-France), compte en 2021 un total de 22 entreprises au portefeuille, soit près de 4 millions d'euros investis. **La durée de vie du fonds ayant été étendue jusqu'en octobre 2034, InvESS continuera d'investir dans de nouvelles structures de l'ESS entre 2022 et 2028, jusqu'à épuisement des fonds. La Région accompagnera également l'évolution de la thèse d'investissement d'InvESS, pour veiller à orienter cet outil au plus près des besoins des structures en recherche de financements.**

Indicateurs : nombre d'entreprises au portefeuille, montant des participations, nombre d'emplois et nombre d'emplois créés.

- **Orienter des projets de l'ESS vers le fonds d'investissement stratégique Île-de-France :**
La création du fonds d'investissement stratégique d'Île-de-France, doté de 200 M€, vise à renforcer les fonds propres des PME et ETI franciliennes, dont les structures de l'ESS, afin de financer leur relance, investir dans la transition écologique et numérique et accompagner la réindustrialisation du territoire francilien. La société de gestion désignée début 2022, **UI Investissement, sera ainsi sensibilisée à l'importance de la cible ESS dans la thèse d'investissement. La Région et ses partenaires financeurs solidaires pourront proposer à la société de gestion des dossiers ESS jugés pertinents au regard des critères d'investissement. La Région organisera également des échanges réguliers entre la gouvernance du fonds d'investissement**

stratégique et des représentants de la finance solidaire, pour partager leur expertise et faciliter l'accès des entreprises de l'ESS à l'offre d'investissement et d'accompagnement déployée par UI.

Indicateurs : nombre d'entreprises relevant de l'ESS au portefeuille, montant des participations, nombre d'emplois et nombre d'emplois créés.

- **Mobiliser les investisseurs solidaires** : bien au-delà des fonds initiés par la Région, la finance solidaire représente une manne extrêmement importante pour l'ESS. Au niveau national, l'encours de l'épargne solidaire a atteint des records trois dernières années : soit près de 25 milliards d'euros en 2021, selon le dernier Baromètre de la Finance Solidaire⁶.

En Île-de-France, de nombreux financeurs disposent de fonds disponibles et sous-sollicités. Pour que ces fonds soient effectivement investis dans l'ESS francilienne, la Région souhaite activer plusieurs leviers : l'organisation régulière de rencontres entre structures de l'ESS en recherche de financements et investisseurs solidaires (conventions d'affaires, webinaires, ...), et la **sensibilisation régulière des financeurs solidaires à la nécessité de définir et d'adapter leurs critères d'intervention au plus proche des besoins des structures de l'ESS.**

Dans le cadre du comité de pilotage financier de la Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire, une réunion annuelle sera organisée pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs de l'ESS du domaine de l'économie circulaire.

Indicateurs : nombre d'événements réalisés autour de la finance solidaire, nombre de participants, nombre de rencontres entre financeurs solidaires et

- **Investir dans les structures de l'ESS en amorçage** : alors que l'ESS est pourvoyeuse de nombreuses innovations sociales et environnementales, les entreprises sociales sont souvent sous-capitalisées en phase d'amorçage. Elles ont plus de difficultés que les start-ups traditionnelles à lever des capitaux, faute de fonds de capital-risque maîtrisant bien les modèles économiques. Bien qu'il existe quelques fonds d'amorçage spécialisés dans l'ESS (Makesense, France Active), les fonds à impact sont surtout spécialisés dans le capital développement (NOVSS, INVSS, ...). **La Région souhaite engager en 2023, et en lien avec les principaux acteurs concernés, une évaluation de l'écosystème de financement dans la perspective de favoriser le développement des structures de l'ESS en amorçage.**

Indicateurs : à construire au regard de l'étude.

Objectif 3 : faciliter l'accès des structures de l'ESS au foncier vacant en Île-de-France

Les structures de l'ESS sont particulièrement exposées aux enjeux d'identification et d'occupation du foncier vacant en Île-de-France : leurs modèles économiques, par nature hybrides et dont la lucrativité est limitée, ne leur permettent pas de mettre autant de moyens qu'une entreprise « classique » dans la location ou l'achat d'un terrain, d'un site de production ou d'un local commercial. Leurs modèles sociaux, quant à eux, présentent des contraintes spécifiques (proximité géographique lors d'un changement de locaux, pour assurer les conditions d'accès et de mobilité de salariés en situation d'insertion professionnelle ou de handicap ; maintien d'un portefeuille de clients parfois très localisés...). Pourtant ces entreprises répondent à de nombreuses problématiques territoriales : emploi local, emploi de personnes en situation d'exclusion, services aux entreprises et/ou aux habitants, mieux-vivre local... Le rapprochement entre

ESS et opérateurs fonciers est donc indispensable pour permettre à l'ESS de prendre sa place dans les projets d'aménagement locaux et de s'implanter durablement dans les territoires.

⁶ Publié par FAIR et ESS France le 7 juin 2022 : <https://www.ess-france.org/system/files/inline-files/Barom%C3%A8tre%20de%20la%20finance%20solidaire%20-%202022-2023.pdf>

■ **Développer un canal d'expression et de remontée des besoins de l'ESS auprès des grands propriétaires de foncier de la Région (EPF francilien, SEM Île-de-France mais aussi propriétaires privés, comme La Poste Immobilier, SNCF Immobilier, Novaxia...).**

La Région a de nombreux partenaires fonciers qui disposent de foncier vacant, à la fois sous forme de baux précaires et de contrats plus pérennes, afin de lancer ou de développer leurs activités sur les territoires.

- En sensibilisant les acteurs fonciers aux besoins et aux spécificités de l'ESS en matière d'immobilier.
- En transmettant systématiquement à l'EPFIF, et à d'autres partenaires en cours d'identification, les recherches de locaux des structures de l'ESS soutenues par la Région. Ce canal de partage d'informations, déjà déployé dans le cadre de l'action 3.4 de la SREC (« Rendre le foncier accessible aux activités de l'économie circulaire), sera mutualisé et renforcé de façon à valoriser les besoins fonciers et immobiliers tant des structures de l'économie circulaire que des structures de l'ESS.
- **En développant un outil de référencement du foncier vacant fléché vers les structures de l'ESS (sur la base d'un outil existant à identifier).**

■ **Mobiliser les propriétaires, promoteurs et aménageurs immobiliers décisionnaires en Île-de-France :** les sensibiliser aux offres de l'ESS pour des projets d'aménagement urbain ou d'occupation transitoire plus inclusifs, solidaires et proches des attentes des collectivités et des franciliens en matière de dynamisme local ; encourager le fléchage de foncier vacant vers les structures de l'ESS.

Indicateurs : nombre de demandes transmises aux opérateurs fonciers, nombre de demandes ayant abouti à un projet foncier / immobilier, création d'une entrée « ESS » dans un outil de référencement du foncier vacant francilien, nombre

**Axe stratégique 2 : faire de
l'ESS un**

La stratégie économique « Impact 2028 » fait déjà état de la conviction profonde de la Région : l'ESS est présente dans tous les secteurs de l'économie, à tous les niveaux des chaînes de valeur, et défend des expertises et des savoir-faire hautement compétitifs. Le développement des structures sociales et solidaires et leur pérennité dépendent de fait des partenariats avec les acteurs économiques

« classiques ». L'enjeu consiste donc à encourager et multiplier ces partenariats sur le territoire francilien, en apportant des affaires aux structures de l'ESS, mais aussi à faire que l'ESS soit considérée par les acteurs économiques comme un partenaire fiable, solide, au même niveau qu'un prestataire

« classique ». Cela passe par la sensibilisation, continue et fondée sur des approches concrètes, des acteurs économiques pour développer des « réflexes » de mobilisation de l'ESS en réponse à leurs besoins.

L'ESS sera également pleinement intégrée dans la démarche d'engagement des entreprises, inscrite

dans la stratégie Impact 2028 (Axe « Réduire les inégalités sociales et territoriales », sous-axe

« Maximiser l'impact des entreprises franciliennes sur leur territoire »). Impact 2028 prévoit notamment la formalisation d'une « Charte des entreprises engagées », dans laquelle les enjeux d'inclusion et de coopération avec l'ESS figureront.

Pour l'ensemble de cet axe et des objectifs qui en précisent la mise en œuvre, la Région s'appuiera notamment sur ses clubs d'entreprises : Paris Region Business Club, Club ETI, futures « 120 grandes entreprises franciliennes » ; mais aussi sur une communauté des entreprises engagées de la Région, constituée au fil de la mise en place d'une Charte des Entreprises Engagées.

Objectif 4 : intégrer l'ESS dans la Charte de l'engagement des entreprises « classiques » en faveur de l'impact social et environnemental

La Région, au titre de sa nouvelle stratégie Impact 2028, souhaite encourager les entreprises lauréates d'aides économiques régionales à progresser dans leurs pratiques sociales et environnementales, par la signature d'une « Charte des entreprises engagées ». Cette démarche fera l'objet d'une feuille de route comprenant ladite charte, ainsi que des ressources et services déployés par la Région et ses partenaires pour accompagner les entreprises dans leur progression.

- **Mettre en place la Charte des entreprises engagées et identifier l'ESS comme réservoir de solutions et de bonnes pratiques pour les entreprises privées classiques, en vue de concrétiser leur engagement et améliorer leur impact sur le territoire régional.**

La Région pourra s'appuyer notamment sur un marché public permettant de sélectionner un spécialiste de l'impact social et des coopérations responsables et inclusives, en mesure d'appuyer les équipes de la Région dans la mise en œuvre des différents leviers :

- **L'animation d'une « communauté des entreprises engagées » adossée au Paris Region Business Club.** Cette communauté

serait ainsi un support de valorisation et de mise en visibilité des structures de l'ESS portant des solutions mobilisables par les entreprises cherchant à progresser en matière d'impact social et environnemental.

- **La poursuite des négociations systématiques de contreparties sociales et environnementales** avec les entreprises à qui la Région attribue des subventions de type « grand projet de R&D et d'innovation », dont les montants conséquents (de 800 000€ à 2-3 millions €) ne peuvent être attribués par la Région sans un engagement préalable des entreprises en matière de maintien et de création d'emploi local, d'inclusion, d'achats responsables, de soutien au tissu associatif local et d'impact environnemental. **Ces contreparties permettent notamment de flécher les engagements de ces entreprises vers l'ESS.**

- **Une offre d'accompagnement individuel et collectif des entreprises pour progresser dans leurs coopérations avec l'ESS** et l'économie à impact, sur la base de leviers concrets (mise à disposition de jours/homme de conseil gratuits par la Région, organisation de webinaires, mises en relation et rencontres, visites apprenantes...).

Indicateurs : intégration de l'ESS dans la Charte des entreprises engagées, indicateurs spécifiques des contreparties RSE aux grands projets, nombre et fréquentation des événements animés par la Région et ses partenaires autour de l'impact et l'engagement des entreprises, bilan de l'accompagnement des entreprises en matière de coopérations engagées (nombre de bénéficiaires,

Objectif 5 : faire de l'ESS un partenaire clé de la commande publique

La Région, en tant qu'acheteur et membre fondateur du GIP Maximilien (réseau des achats responsables franciliens), a souhaité dès 2015 faire de la commande publique un levier pour agir sur le développement : première Région à insérer dans ses marchés des clauses sociales et environnementales.

- **S'appuyer sur la stratégie achats responsables de la Région Île-de-France pour favoriser l'accès de l'ESS à la commande publique régionale.** Pour maintenir l'exemplarité et la volonté d'entraînement, la Région s'est donnée pour ambition d'**atteindre au moins 30% des marchés notifiés comprenant une considération sociale en 2025**. Concrètement, cela implique de sensibiliser en continu les acheteurs régionaux et acteurs opérationnels de la commande publique aux solutions de l'ESS, de référencer les solutions ESS répondant aux besoins prévisionnels de la Région afin d'intégrer l'ESS en amont de la chaîne de publication des marchés, de diffuser ce référencement aux « comptes clés » achats de la Région, et de renforcer les clauses sociales dans les marchés de la Région.

La Région souhaite également sensibiliser ses acheteurs ainsi que ses partenaires aux outils permettant de faciliter l'accès des structures de l'ESS aux appels d'offres (allotissement, gestion prévisionnelle des marchés...). En effet, bien souvent la commande publique est émise sous un format qui agrège différents types de prestation et/ou différentes zones géographiques, rendant la réponse de structures de l'ESS très difficile.

Indicateurs : bilan détaillé du schéma de promotion des achats responsables (nombre de structures de l'ESS attributaires de marchés régionaux, montants correspondants...), nombre d'actions de sensibilisation menées en interne ainsi

- **Sensibiliser les grands donneurs d'ordres aux coopérations achats avec l'ESS :** La Région souhaite jouer pleinement son **rôle de « porte-parole » des intérêts de l'ESS auprès des grands donneurs d'ordre**, en s'appuyant notamment sur la Mission d'Appui aux Clauses Sociales (MACS, portée par le GIP Maximilien et la DRIETS), la Mission d'Appui aux achats publics circulaires et environnementaux (MAPCE), ainsi que sur les têtes de réseau ESS (CRESS, GRAFIE, UNEA, GESAT...) pour

diffuser des ressources pratiques en vue de la concrétisation de ces liens (formation des acheteurs, de même pour les facilitateurs, mises en relation directes, mise en visibilité des consortiums de l'ESS...).

- **Mobiliser les opérateurs des grands projets et événements qui vont rythmer la période stratégique 2022-2028** : Grand Paris Express, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024... Cela

implique une **coordination avec les principaux partenaires régionaux impliqués (Société du Grand Paris, Solideo, ESS 2024...)**, de façon à inciter les grands groupes privés les mieux positionnés pour répondre aux appels d'offre à « embarquer » résolument l'ESS dans leurs réponses, via des modalités variées (sous-traitance, co-traitance, clauses sociales d'insertion...).

Indicateurs : sur les clauses sociales d'insertion, chiffres et indicateurs de l'Observatoire des grands

- **Organiser des conventions d'affaires régulières permettant des rencontres directes entre acheteurs et offreurs de solutions de l'ESS**, pour favoriser la prise de contact opérationnelle autour des besoins concrets des entreprises et des offres activables de l'ESS, notamment en lien avec les clubs d'entreprise de la Région (PRBC, Club ETI...) et en coordination avec ses principaux partenaires.

Indicateurs : nombres de conventions d'affaires sur la période, nombre de participants, nombre de rendez-vous effectifs, taux de satisfaction des

Objectif 6 : ancrer durablement l'ESS dans les chaînes de valeur stratégiques franciliennes

*Depuis de nombreuses années déjà, l'ESS s'est remarquablement professionnalisée dans des activités qui lui ont permis de se positionner dans la quasi-totalité des filières économiques franciliennes. A ce titre, **elle doit être considérée comme un partenaire de premier plan des entreprises** : comme fournisseur, comme prestataire de service, comme sous-traitant ou co-traitant dans la réponse à des appels d'offre... L'ESS a le potentiel pour devenir un maillon ou plusieurs maillons de toutes les chaînes de valeur stratégiques de la région. Cet enjeu est crucial dans la mesure où l'ESS défend non seulement ses expertises et ses savoir-faire dans ces filières, **mais aussi la pérennité de ses modèles inclusifs, qui reposent sur l'accès à des débouchés économiques.***

La stratégie Impact 2028 pose des ambitions fortes en matière de consolidation et de structuration des chaînes de valeur (voir l'axe « Défendre notre souveraineté industrielle, numérique et alimentaire »), que la Région souhaite articuler avec un objectif d'intégration de l'ESS dans les dynamiques de réindustrialisation, de relocalisation et d'innovation qui vont marquer la période 2022-2028. Cette ambition du SRDEII fait également écho à l'objectif de la SREC d'augmenter la souveraineté régionale en matière d'économie de ressources en s'appuyant sur l'économie circulaire.

- **Poursuivre l'animation des coopérations entre ESS et économie « classique », en mobilisant les filières stratégiques pour qu'elles intègrent des entreprises sociales et solidaires dans leurs chaînes de valeur** : la Région travaillera, en lien avec ses partenaires de l'ESS et de l'inclusion (DRIEETS, GRAFIE, GESAT, UNEA...), à la **mobilisation des filières stratégiques pour l'Île-de-France, identifiées dans le SRDEII et particulièrement propices au développement de l'ESS** :

☞ Industrie, industrie du futur

⁷ *Observatoire des grands projets franciliens, lancé le 9 mai 2022 par la DRIEETS, la Société du Grand Paris, SNCF Réseau, la RATP et la SOLIDEO.*

- 📁 Numérique
- 📁 Textile
- 📁 Alimentation responsable (circuits courts, production bio et locale...)
- 📁 Logistique, transports et mobilités douces
- 📁 Luxe et cosmétiques
- 📁 Filières d'avenir : hydrogène et énergies renouvelables, quantique...

D'autres filières seront également mobilisées au regard des tensions de recrutement qu'elles rencontrent (voir objectif suivant).

La Région souhaite également **intégrer l'ESS le plus en amont possible de la construction et/ou de la relocalisation de ces chaînes de valeur, en sensibilisant les entreprises au plus tôt dans leur création et implantation sur le territoire : les réseaux et communautés de start-ups pourront être mobilisées en faveur des coopérations avec l'ESS au même titre que des réseaux de TPE/PME, ETI et grands groupes.**

Indicateurs : nombre d'actions menées auprès des filières par la Région et ses partenaires opérationnels, nombre de participants, bilan qualitatif des différents formats de mobilisation déployés (par exemple : webinaires de sensibilisation, événements et rencontres, production d'outils dédiés, mises en relation

- 📁 **Soutenir l'ancrage de l'ESS dans ces filières stratégiques**, en finançant des projets de modernisation et d'adaptation des capacités de production des entreprises de l'ESS aux évolutions de certaines activités (notamment dans le champ des industries), grâce à la gamme UP (TP'up, PM'up et Innov'up notamment, mais également des appels à projets thématiques auxquels l'ESS a pleinement accès) et au fonds d'investissement stratégique.

Indicateurs : nombre de projets de l'ESS soutenus et positionnés dans des filières stratégiques,

Objectif 7 : faire de l'ESS un partenaire clé du recrutement des entreprises

Les structures inclusives de l'ESS (structures de l'insertion par l'activité économique et structures relevant du secteur du travail protégé et adapté) constituent des viviers de compétences incontournables pour les entreprises qui font face à des difficultés de recrutement. Ces viviers sont toutefois méconnus des entreprises et de nombreux biais freinent encore les recrutements dits « inclusifs » (biais envers les publics issus de parcours d'insertion ou adaptés ; mais aussi biais des salariés issus de parcours inclusifs envers certains métiers...).

Pour lever ces freins et favoriser le sourcing par les entreprises des salariés issus de parcours inclusifs, la Région souhaite jouer un rôle d'intermédiation et d'incitation entre les entreprises et les acteurs de l'ESS, et notamment ceux relevant de l'inclusion, comme détaillé dans

**le SRDEII (Axe 3
« Réduction des inégalités sociales et territoriales, sous-axe « Identifier
l'emploi inclusif comme une
réponse durable aux tensions de recrutement des entreprises »).**

- **Sensibiliser les acteurs économiques au recours à l'inclusion pour répondre à des problématiques de métiers en tension :** faire connaître les entreprises inclusives (SIAE, structures du secteur du travail protégé et adapté) et leurs modalités de coopérations avec les entreprises (recrutements directs, intérim, CDD Tremplin, ...); mettre en visibilité les

structures de l'ESS qui proposent des parcours de formation et d'emploi liés à des métiers en tension.

Pour le recrutement de personnes en situation de handicap, la Région travaillera notamment en lien avec l'AGEFIPH, au titre de l'accord-cadre renouvelé en 2022, de façon à coordonner certaines actions et moyens de sensibilisation des entreprises et filières, notamment en développant des actions de communication autour de la connaissance du handicap auprès des entreprises et collectivités.

En complément, les structures de l'ESS étant elles-mêmes confrontées à des difficultés de recrutement, la Région pourra également s'appuyer sur la CRESS et l'UDES pour appréhender les dimensions relatives à l'attractivité des métiers et au développement de l'emploi ESS.

Indicateurs : nombre de participation aux événements en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en situation d'handicap, nombre de créations d'activité aidées par l'Agefiph, nombre d'entreprises lauréates du dispositif UP sensibilisées par l'Agefiph et bénéficiaires de l'offre Agefiph (conseils,

- **Accompagner la mise en œuvre de sourcing et de recrutement inclusifs effectifs**, via une prestation d'accompagnement des entreprises déployée dans le cadre du marché d'animation des coopérations entre ESS et économie « classique ».

Ces efforts seront notamment déployés en direction des filières qui concentrent de fortes tensions de recrutement, notamment (liste non exhaustive, qui pourra être complétée au fil de la période stratégique) :

- 🏠 Logistique et transports
- 🏠 BTP
- 🏠 Services à la personne et médico-social
- 🏠 Gardiennage et sécurité
- 🏠 Hôtellerie et restauration
- 🏠 Déchets, réemploi, réparation

Indicateurs : bilan de l'offre d'accompagnement en matière de recrutements inclusifs : nombre d'entreprises bénéficiaires, nombre de filières et/ou branches professionnelles mobilisées, nombre de mises en relations qualifiées...

**Axe stratégique 3 : mettre l'ESS
au cœur des grandes
transformations de l'économie**

Objectif 8 : favoriser l'innovation sociale en Île-de-France

En matière de soutien à l'innovation, la Région s'est dotée d'outils performants, et notamment l'aide

« Innov'up », pilotée en partenariat avec la Banque Publique d'Investissements. La Région constate toutefois la nécessité d'une meilleure prise en charge des projets relevant de l'innovation sociale et environnementale, qui sont généralement hors des grilles de lecture habituelles de l'innovation technologique ou technique.

- ▣ **Adapter le dispositif Innov'up pour faciliter le financement par la Région de projets d'innovation sociale et environnementale.** La Région souhaite en effet clarifier les modalités d'intervention de la Région et les moyens à déployer en faveur de l'innovation sociale dès 2023.

Méthodologie	Calendrier
Groupe de travail Région ayant pour objet la réalisation d'un état des lieux de l'offre régionale en matière de financement de l'innovation sociale, de façon à identifier les principales difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux	D'avril à juillet 2022
Echanges qualifiés avec des réseaux, accompagnateurs, financeurs et porteurs de projets de l'innovation sociale et environnementale	
Arbitrages à l'issue de l'état des lieux	Eté 2022
Processus de mise à jour des règlements d'intervention, étude des premiers projets	A partir d'octobre /novembre 2022

Indicateurs : nombre de projets d'innovation sociale et environnementale financés via Innov'up, montants attribués, indicateurs qualitatifs : adéquation de l'aide aux besoins des porteurs de projets, satisfaction des porteurs de projets...

Objectif 9 : mettre l'ESS en première ligne du développement territorial

L'ESS, économie historiquement et « par nature » ancrée dans les territoires, présente un potentiel énorme pour les collectivités infrarégionales, mais manque encore de visibilité auprès des acteurs locaux. Ces structures sont pourtant présentes dans tous les domaines du « vivre ensemble » et du « vivre local », de la crèche à la recyclerie, en passant par une palette très large de commerces et services de proximité (restauration et commerces de bouche, artisanat, conciergerie, aide à domicile, gestion des déchets...). Implantée au

cœur des territoires, l'ESS doit être en première ligne du dynamisme local,
Forte de ce constat, et consciente des disparités que connaissent les territoires en termes d'implantation de structures de l'ESS, la Région a souhaité dès 2017 décliner des actions de promotion et de valorisation de l'ESS au plus près des territoires, en confiant à la CRESS un plan d'actions auprès des bassins d'emploi et de formation. *Ce plan d'actions, subventionné par la Région de façon régulière depuis 2017, a permis à la CRESS de développer son offre de services aux territoires*

et de référencer les solutions de l'ESS à destination des collectivités dans un Cahier des Solutions Locales et innovantes⁸. Le déploiement de ce plan d'actions a toutefois été fortement percuté par la crise sanitaire. En ce début de nouvelle période stratégique, la Région et la CRESS ont ainsi travaillé ensemble à l'actualisation de ce plan d'action.

- **Ajuster le plan d'action de la CRESS dès 2022, de façon à mieux prendre en compte les spécificités des bassins d'emploi et de formation**, sur la base d'une méthodologie actualisée. Cette nouvelle méthodologie s'attachera notamment à répondre de façon plus efficace aux enjeux suivants :
 - Une priorisation objectivée des interventions de la CRESS dans les bassins d'emploi et de formation, selon des indicateurs quantitatifs (permettant d'objectiver les disparités territoriales en termes d'implantation de structures et d'emplois ESS) et qualitatifs (niveaux de sensibilisation et de proactivité des différents bassins d'emploi sur l'ESS) ;
 - Une meilleure visibilité de l'offre de services de la CRESS et des outils mobilisables par les collectivités, en réponse à leurs besoins. La Région et la CRESS souhaitent ainsi relancer les dynamiques d'animation et de locales autour de l'ESS, en lien avec les acteurs clés du territoire (élus, agents des collectivités, réseaux d'entreprises, entrepreneurs...).

Indicateurs : nombre d'actions menées par bassin d'emploi, nombre de participants, outils déployés

- **Identifier et accompagner les projets de l'ESS situés dans les 30 zones de reconquête économique**, en cohérence avec les objectifs du SRDEII, dans la mesure où les projets de l'ESS contribuent activement au dynamisme économique et à la réduction des fractures (économiques, sociales et territoriales) dans ces zones.
- **Promouvoir l'ESS comme levier de dynamisation de l'économie résidentielle, notamment dans les territoires ruraux** : mettre en visibilité les solutions de l'ESS correspondant aux principaux besoins des collectivités locales et rurales pour redynamiser leurs territoires (alimentation, mobilités, services à la personne, services aux entreprises, commerces de proximité...) et en lien avec la future Agence Île-de-France Ruralité.
- **Favoriser l'émergence de tiers-lieux solidaires sur les territoires** : diffuser auprès de l'écosystème ESS l'appel à projets dédié à la création de tiers-lieux (appel à projets annuel « Aide à la création de tiers-lieux ») ; identifier, en lien avec ses principaux relais territoriaux (CRESS, réseaux de tiers-lieux, bassins d'emploi et de formation) des tiers-lieux « ambassadeurs » de l'ESS dans chaque département. La Région souhaite en effet que ces **tiers-lieux soient des démonstrateurs du potentiel de dynamisme local de l'ESS**, qui puissent participer à l'animation et à la valorisation de l'ESS à l'échelle locale.

Indicateurs : nombre de projets de l'ESS lauréats de l'appel à projets Tiers-lieux, montants attribués, bilan des actions d'animation menées en lien avec les tiers-

Objectif 10 : s'appuyer sur l'ESS pour mener la transition écologique et circulaire de l'économie francilienne

⁸ <https://www.cressidf.org/documents/7029/>

L'ESS dispose de nombreuses expertises et savoir-faire, et notamment dans l'économie circulaire. Ces structures doivent être soutenues et accompagnées de façon à développer leurs solutions en Île-de-France, en cohérence avec la stratégie régionale de l'économie circulaire (SREC), adoptée dès 2020.

D'autre part, dans un contexte réglementaire toujours plus contraignant (loi AGEC, Responsabilités Élargies des Producteurs, mise en œuvre du Fonds Réemploi, évolutions progressives des réglementations européennes en matière de Déclaration de Performance Extra-Financière...), les entreprises de tous secteurs doivent résolument s'engager dans leur propre transformation vers des pratiques plus écologiques. Les entreprises de l'ESS n'échappent pas à cette règle, et doivent faire face à une concurrence de plus en plus intense dans beaucoup de marchés, face au secteur privé qui dispose de plus de moyens pour assurer sa transformation et garantir sa compétitivité. La Région souhaite ainsi accompagner la montée en puissance de l'ESS dans la transition écologique :

- **Améliorer la visibilité de l'ESS dans le champ de la transition écologique et de l'économie circulaire** : sensibiliser les réseaux d'entreprises aux solutions ESS activables pour leur transition écologique, organiser des conventions d'affaires (sur le modèle des « Business meetings de la transition verte » du 22 avril 2022), mettre en réseau les entreprises de l'ESS qui portent des solutions dans les différents champs de la transition écologique (économie circulaire, recyclage, réutilisation, réemploi, gestion des déchets, mobilités douces, réduction de l'impact carbone, transition énergétique...). **Diffuser et faire connaître les offres de services existantes (par exemple, celle de la CRESS en lien avec l'ADEME, Carteco...). S'appuyer sur le partenariat de la Région avec la Fondation Solar Impulse pour labelliser des solutions de l'ESS et de l'économie circulaire franciliennes et les faire connaître.**

Indicateurs : bilan quantitatif (nombre de participants aux événements et conventions d'affaires, nombre de rendez-vous) et qualitatif (mises en relation ciblées, niveau de satisfaction des participants) des actions d'animation menée ; nombre d'entreprises de l'ESS labellisées par la Fondation Solar Impulse.

- **Accompagner les solutions écologiques de l'ESS : amplifier la communication sur les dispositifs de financement et d'accompagnement portés par la Région** (gamme UP, dispositif « Economie circulaire et zéro déchets », budget participatif écologique et solidaire...) et par l'ADEME, pour aider les structures de l'ESS à développer leurs modèles lorsqu'ils sont naturellement ancrés dans la transition écologique, ou bien à mener la transition de leurs propres activités vers des pratiques plus écologiques.

Indicateurs : nombre de structures de l'ESS lauréates d'aides régionales fléchées transition écologique, économie circulaire et zéro déchets, actions de communication et d'information autour des outils mobilisables par l'ESS

- **Faire de l'économie circulaire l'un des champs prioritaires du développement de l'ESS** : l'économie circulaire constitue en effet un vivier extrêmement conséquent de projets portés par des structures sociales et solidaires, que la Région souhaite accompagner dans leur développement sur le territoire. **Les principaux partenaires de la**

Région en matière d'ESS sont ainsi associés aux comités régionaux de la SREC, de façon à suivre la mise en œuvre des actions et à partager les enjeux liés à l'essor de l'économie circulaire en Île-de-France.

Objectif 11 : engager l'ESS dans la transition numérique

Les structures de l'ESS, face à la transition numérique, ont une problématique double :

- Un fort enjeu de montée en compétences et de mise à niveau de leurs pratiques digitales, face à un secteur privé ultra-concurrentiel. La crise sanitaire a eu pour effet d'accélérer la digitalisation de nos modes de vie et de travail, et pour garantir leur pérennité et leur développement, les structures de l'ESS doivent être spécifiquement accompagnées pour prendre le virage numérique.
- Des opportunités dans la construction et l'évolution d'une filière numérique inclusive et responsable, dans laquelle de très nombreuses structures sont déjà fortement professionnalisées et s'organisent pour gagner en visibilité dans la filière (à l'instar du consortium numérique de l'UNEA).

📌 **Encourager et accompagner les structures de l'ESS à réaliser leur transition numérique** : identifier les structures de l'ESS n'ayant pas encore réalisé leur transition numérique, les conseiller sur les solutions ainsi que les dispositifs d'accompagnement existants pour répondre à leurs besoins ; mobiliser les grands groupes du numérique afin de flécher le mécénat de compétences de leurs salariés auprès de structures de l'ESS.

Indicateurs : nombre de lauréats de l'Accélérateur ESS ayant bénéficié d'un « chantier numérique », actions d'information autour des outils mobilisables pour faire progresser leurs pratiques numériques, actions de mobilisation menées

📌 **Soutenir les structures de l'ESS dans la filière numérique.**

L'ESS est déjà un acteur fort du numérique, qu'il s'agit d'encourager et d'ancrer durablement dans cette filière. Les principes de l'ESS s'inscrivent en effet pleinement dans l'histoire d'Internet et des pratiques de partage et de collaboration numériques (peer-to-peer, communs numériques, etc.). Les alternatives proposées par l'ESS prennent diverses formes : des coopératives de plate-forme à contre-courant de « l'ubérisation » de l'économie (Mobicoop, Les oiseaux de passages, etc.), à l'édition de logiciels libres (Framasoft, Coopcycle, etc.) pour proposer des alternatives aux géants du numérique, en passant par les « places de marché » solidaire (Recyclivre, Label Emmaüs, etc.) pour allonger la durée de vie des produits et favoriser l'inclusion numérique pour les publics les plus éloignés. Enfin, l'ESS a développé des solutions pour que la révolution numérique bénéficie à toutes et tous : d'une part, en favorisant l'inclusion numérique par l'accompagnement des publics éloignés ou exclus du numérique (illelectronisme), ou par la formation aux métiers du numérique pour des personnes peu qualifiées. D'autre part, pour que la révolution numérique soit plus respectueuse de l'environnement, les entreprises et organisations de l'ESS mènent des actions de sensibilisation des usagers à une utilisation plus responsable du numérique, et favorisent le réemploi d'ordinateurs ou de smartphones.

Il s'agit donc de mettre en réseau ces acteurs avec les têtes de réseau et les entreprises du secteur numérique, pour favoriser l'émergence d'une filière numérique inclusive et circulaire, qui intègre et s'inspire des compétences et les expertises de l'ESS. Cela suppose notamment de faire connaître les acteurs numériques de l'ESS dans toutes les activités clés de la filière (services numériques, inclusion numérique, plateformes et marketplaces, reconditionnement et réemploi de matériel informatique...) ; mettre en lumière les écoles de formation aux métiers du numérique issues de l'ESS, qui sont des démonstrateurs de la formation inclusive dans les métiers du numérique ;

sensibiliser en interne la Région pour faciliter l'accès des écoles de formation de l'ESS aux marchés de la formation professionnelle.

Indicateurs : nombre de structures ESS du numérique soutenues via les dispositifs économiques régionaux, nombre d'événements et actions dédiées à la valorisation des entreprises du numérique de l'ESS, nombre de participants,

GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE LA STRATEGIE ESS

Régulariser et animer le Comité des partenaires ESS autour de la Vice-Présidente de la

Sous la présidence de Sylvie Mariaud, Vice-Présidente en charge de l'ESS et des achats responsables

Objet : suivi des grands axes de la stratégie, partage des actualités et des remontées « terrain » des partenaires, échanges thématiques autour d'enjeux stratégiques pour l'ESS.

Composition à date (septembre 2022) : Région Île-de-France, CRESS, France Active, Banque des Territoires, DRIETS, GRAFIE, URSCOP, InvESS, FAIR (ex-Finansol), AVISE, UDES, UNEA, NovESS (Mandarine Gestion), Les Canaux, Impact France, Lita.co, Makesense, Accélérateur ESS, Groupe SOS, SocialCOBizz, Crédit Coopératif.

Mettre en place un comité de pilotage opérationnel de la stratégie

Pilotage technique par la Mission ESS et Développement économique inclusif du Pôle Entreprises et Emploi.

Objet : suivi opérationnel des objectifs et actions de la stratégie, partage des indicateurs et des calendriers de déploiement, ajustement des actions le cas échéant.

Composition : services de la Région pilotes et/ou référents des actions, ainsi que les partenaires opérationnels directement impliqués dans les dispositifs.

Consulter régulièrement les entrepreneurs de l'ESS au fil du

Pour prolonger la démarche partenariale et concertée de construction de cette stratégie ESS, la Région souhaite **maintenir un lien continu avec les entrepreneurs et porteurs de projets de l'ESS durant ce nouveau mandat.**

Ces temps d'écoute seront proposés régulièrement et menés par la Vice-présidente ainsi que par les services :

- Lors des Conférences régionales de l'ESS
- Lors de temps d'échanges dédiés autour de la Vice-présidente (rencontre régulière d'entrepreneurs de l'ESS, en veillant à une représentation équilibrée entre TPE, PME et ETI de l'ESS).
- Lors d'échanges avec l'équipe référente au sein du pôle Entreprises et emploi de la Région (3 personnes)

ANNEXES

BILAN DE LA STRATEGIE ESS **2017-2021**

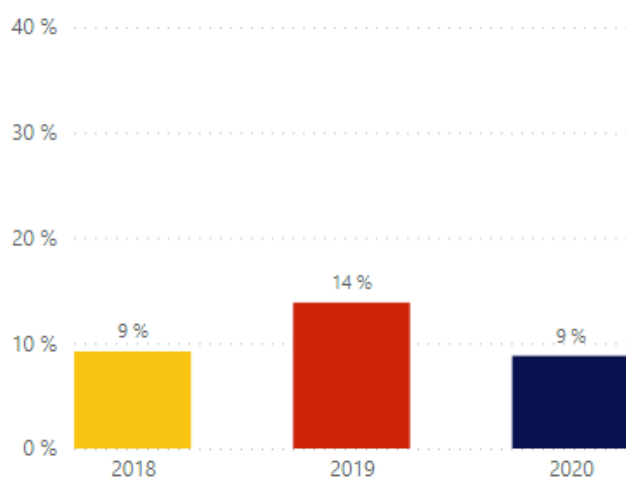
Le bilan de la précédente stratégie ESS de la Région Île-de-France est très satisfaisant : la Région a déployé et porté ses engagements, a parfois dû expérimenter du fait de la crise, mais est progressivement montée en puissance dans son intervention auprès de l'écosystème ESS en adoptant une position de « trait d'union », de « plateforme » facilitatrice et médiatrice, notamment dans le dialogue entre économie « classique » et ESS.

Pour l'illustrer, voici les chiffres clés et principales actions issues des 3 grands engagements de la Région en matière d'ESS pour 2017-2021 :

1. « Booster » le développement des entreprises de l'ESS à potentiel : un engagement tenu, qui a permis de belles réussites et un positionnement affirmé de la Région sur le soutien à l'ESS.

- ☛ **L'accès des structures de l'ESS aux aides économiques** régionales a été un vrai succès, et **plus de 100 entreprises de l'ESS ont touché une aide économique « de droit commun » depuis 2017 : PM'UP, Innov'UP, TP'UP, Appels à projets thématiques... L'objectif de 10% des lauréats relevant de l'ESS a été progressivement atteint sur PM'up**, voire dépassé lors de plusieurs commissions permanentes.
 - **Zoom sur PM'up** : 69 lauréats ESS entre 2017 et 2021, montant moyen par lauréat de 145k € pour un total d'attributions de **9,87 millions €**.
 - **Zoom sur la typologie d'entreprises soutenues via PM'up** : sur les 69 lauréats,
 - ☞ **5 sont des associations (hors insertion)**
 - ☞ **20 sont entreprises agréées ESUS**
 - ☞ **9 sont des coopératives (SCOP ou SCIC)**
 - ☞ **27 sont des SIAE (39% du total)**
 - ☞ **8 sont des entreprises adaptées**

Part des entreprises de l'ESS par année



- **Zoom sur 2021** : sur 166 lauréats PM'up (88 PM'up + 78 PM'up Relance), on compte **17 lauréats relevant de l'ESS, soit 10,2% des lauréats, pour un total d'attributions de 2,22 millions €**.

○ Ces chiffres, qui témoignent d'une réelle adéquation de ces aides avec des besoins d'investissements structurants

d'entreprises de l'ESS, **montrent également le potentiel de progression et d'évolution des ambitions de la Région en la matière** : en 2019, année de référence « pré-covid », les lauréats relevant de l'ESS ont atteint 14% du total des lauréats PM'up.

Figure 1 : PM'UP

- Le **fonds InvESS**, abondé à hauteur de 3,25 millions € par la Région et initié de façon à répondre aux forts besoins de financements de haut de bilan des structures de l'ESS : InvESS dispose aujourd'hui d'un **portefeuille de 22 entreprises, qui représentent 700 emplois** en IDF, pour un **total d'investissements de près de 4 millions €**. Ce fonds n'a toutefois pas atteint son objectif
- L'Accélérateur ESS**, programme d'accélération pour les entreprises de l'ESS à fort potentiel de changement d'échelle, dont l'opérateur est HEC Paris depuis 2019 (la première promotion ayant été opérée par un consortium composé du fonds INCO, de la fondation Accenture et de HEC Paris). En 2021, l'Accélérateur a recruté une quatrième promotion d'entreprises, portant le **total d'entreprises accompagnées à 43**. Les **promotions 2, 3 et 4 cumulées représentent 82 M€ de chiffre d'affaires et 3000 emplois, dont 2000 emplois inclusifs**. La mesure d'impact de la promotion 2⁹ (9 entreprises ayant terminé leur accompagnement courant 2021)



DES ENTREPRISES EN CROISSANCE MALGRÉ LA CRISE

Évolution du chiffre d'affaires cumulé des 9 accélérés entre 2018 et 2021 (en €)



2,25 → **3,5**
 millions de CA en moyenne en 2018 millions de CA en moyenne en 2021

LES MOTS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ESUS - Entreprise solidaire d'utilité sociale
 SIAE - structures d'insertion par l'activité économique
 EI - entreprise d'insertion
 EA - Entreprise adaptée
 ESAT - établissement et service d'aide par le travail

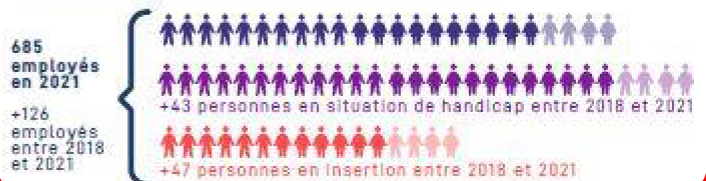
DES ENTREPRISES EN CROISSANCE MALGRÉ LA CRISE



DES ENTREPRISES TRÈS PRÉSENTES EN ÎLE-DE-FRANCE ET EN COURS D'ESSAIMAGE NATIONAL



DES ENTREPRISES INCLUSIVES GÉNÉRATRICES D'EMPLOI



⁹ <https://www.hec.edu/fr/news-room/premiere-mesure-d-impact-de-l-accelereur-ess>

La Région s'est également fortement mobilisée face aux conséquences de la crise sanitaire, et l'ESS a largement bénéficié des dispositifs d'urgence :

- **443 structures de l'ESS ont bénéficié du Fonds Résilience**, fonds doté de 100 millions € constitué par la Région, la Banque des Territoires et plus de 70 collectivités franciliennes pour servir de « bouclier anti-faillites » pour les TPE et pour l'ESS. Ce soutien sous forme d'avance remboursable a été d'autant plus favorable pour les bénéficiaires que la Région a renoncé aux remboursements de ses « dettes Covid », réalisant ainsi une promesse de campagne de Valérie Pécresse.
- **Le Fonds de solidarité** a bénéficié à de très nombreuses structures de l'ESS et notamment associations. **Au total, 355.000 entreprises franciliennes ont bénéficié du volet 1**, dont un nombre significatif d'acteurs de l'ESS. Pour mémoire, le volet 1, cofinancé par l'Etat et la Région, a représenté 1,4 Milliard d'euros, attribués aux entreprises franciliennes de moins de 10 salariés, sous forme de subventions.
- Les aides « classiques » ont été mobilisées et adaptées : un appel à projets **PM'up Covid**, dont le taux d'intervention a été poussé jusqu'à 100%, pour des montants allant jusqu'à 800k€, pour des investissements permettant à des PME franciliennes de réorienter leur activité pour répondre à des besoins engendrés par la crise sanitaire. C'est par exemple le cas d'APF 93, qui s'est vu attribuer 800k€ de la Région pour produire des « masques inclusifs » transparents.

2. 2^e engagement : faciliter l'apport d'affaires aux entreprises de l'ESS et les coopérations innovantes avec le secteur privé.

☛ **La Région a confirmé le rôle de levier incontournable de la commande publique** pour l'apport d'affaires aux entreprises de l'ESS, et la Région a été suffisamment proactive pour se placer en tête de file de cette dynamique. Voici quelques chiffres clés du bilan de la politique d'achats responsables, notamment sur le volet inclusif :

- Les achats dits « inclusifs » représentent **10,42% du CA total des achats de la Région, soit 92,96M€, et 12,3% du total des fournisseurs.**
- Recours à l'insertion dans les marchés de travaux des lycées / bâtiments d'enseignement supérieur : sur la **période 2019-2021, la Région a permis la réalisation de plus de 440 000 heures d'insertion soit un total représentant près de 230 ETP.**
- **Recours aux secteurs inclusifs durant la crise covid** : la Région s'est notamment appuyée sur le secteur adapté et protégé dès la première vague pour des prestations de logistique et de communication, en confiant notamment à une entreprise adaptée la gestion d'une plateforme de réponse écrite aux entreprises en recherche de solutions d'urgence. D'autres marchés réservés sont en cours sur des secteurs tels que la restauration (traiteurs), les moyens généraux (blanchisserie, impression, mise sous pli, routage) ou encore

l'intérim. Sur la **période 2020-2021**, cela représente un **chiffre d'affaires annuel moyen de 584 000 € HT pour 23 marchés**. **Au-delà des marchés réservés, la Région a intégré des critères d'insertion dans 16 marchés sur la même période.**

- ☛ L'organisation de **conventions régionales autour des achats responsables** a matérialisé le rôle d'intermédiation de la Région entre acheteurs et offreurs de solutions solidaires et responsables.

- 2019 : journée de « business meetings » entre entreprises classiques et entreprises de l'ESS. Plus de 400 participants ont été accueillis dans les locaux de la Région et ont fait part de leur grande satisfaction quant à ce format ;
- 2021 : business meetings autour des achats en ligne ;
- 2022 : succès de ce format renouvelé lors des « business meetings de la transition verte » du 22 avril – plus de **200 participants, 350 rendez-vous pré-qualifiés et un taux de satisfaction de plus de 95% exprimé par les participants.**

➤ **L'action de la Région en matière de « social business », dont l'enjeu est de faciliter l'accès de l'ESS aux débouchés économiques privés,** s'est matérialisée grâce à un **marché public dédié (210 k€) à l'animation des coopérations ESS/économie classique.** En 2019, l'attributaire sélectionné était le Groupe SOS Consulting, et en 2021, Groupe SOS Consulting et Social COBizz ont présenté une réponse commune et ont remporté le marché.

- Le déploiement de l'offre de « conseil en innovation sociale » à destination des entreprises privées : près de 40 entreprises ont bénéficié de cette offre entre avril 2021 et avril 2022, soit l'équivalent de 120 jours / homme de conseil délivrés par les prestataires de la Région attributaires du marché, Groupe SOS Consulting et Social COBizz. Ces accompagnements ont porté sur des besoins divers et réalisés sur-mesure : diagnostics « flash » des opportunités de coopérations avec l'ESS, aide au sourcing de partenaires inclusifs franciliens (pour le recrutement et les achats notamment), modélisation et aide à l'ingénierie de projets de coopérations...
- Dans le cadre de ce marché, la Région organise régulièrement des **rencontres thématiques** pour mobiliser l'économie « classique » autour d'enjeux stratégiques pour l'ESS (achats, sous-traitance, filières en tension, implantation...).

☞ Webinaires de sensibilisation et de formation auprès de filières stratégiques : immobilier, sécurité privée, restauration... et de réseaux d'entreprise (PRBC notamment) ;

☞ Production de guides / livrets à destination des entreprises : Guide des sous-traitants inclusifs dans le domaine industriel, livret « sur-mesure » des prestataires du secteur protégé et adapté...

☞ **Toutes les entreprises qui reçoivent un soutien régional participent à une sensibilisation concrète,** dans laquelle la Région leur donne les clés et outils pour faire appel à l'ESS dans leurs achats, pour recruter, pour mobiliser leurs collaborateurs... **Plus de 175 dirigeants et salariés d'entreprises franciliennes l'ont suivie, depuis début le lancement de cette sensibilisation en janvier 2021.**

- **La négociation des « contreparties RSE »** avec les grands groupes qui sollicitent un financement régional pour de grands projets d'innovation. Concrètement, la Région dirige les engagements des entreprises vers les structures inclusives de l'ESS pour qui ces partenariats « business » font effet de levier. **Depuis 2020, des « annexes RSE » ont été négociées avec 7 grands groupes ou filiales de grands groupes au titre de projets de R&D et d'innovation sur le territoire francilien : Solvay, Air France Industries, Airbus Defense and Space, Air Liquide Medical**

Systems, Solvay, SMR, Orange Quantique. Ces engagements et leurs indicateurs sont mesurés à l'occasion de comités de suivi biannuels avec les services de la Région.

Zoom sur le suivi contreparties RSE négociées avec AIR FRANCE INDUSTRIES
Indicateurs collectés lors des comités de suivi, le dernier ayant eu lieu en date de juillet 2022

Engagement #1 : AIR FRANCE s'engage à renforcer sa contribution à l'insertion professionnelle des jeunes des bassins d'emploi de Roissy et Orly, notamment en développant une filière inclusive « maintenance moteur » qui permettra de sourcer des collaborateurs à recruter pour le projet MM 4.0.

= 3 POEC finalisées en 2021

= En 2022 :

Une POEC Sud, qui a permis de retenir 4/13 candidatures, soit 4 jeunes embauchés en CDD apprentissage

au sein de l'unité Maintenance Moteurs, en bac professionnel SYST (contrats de 2 ans)

Une POEC Nord, qui a permis de retenir 8/14 candidatures, soit 8 jeunes embauchés en CDD apprentissage, répartis entre Orly et Roissy en fonction de leurs lieux d'habitation.

Une POEC prévue en septembre 2022, et volonté d'AFI d'amplifier cette démarche en 2023 du fait du haut

niveau de satisfaction des jeunes et des maîtres d'apprentissage.

Engagement #2 : AIR FRANCE s'engage à mettre en place des démarches d'économie circulaire au sein de ses Business Units, combinant impact environnemental et inclusion sociale, avec des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (Secteur du Travail Adapté et Protégé).

La mise en place d'un atelier de nettoyage / contrôle des pièces de boulonnerie pour limiter la production de déchets a donné lieu à la signature d'un partenariat avec l'association APAJH, qui emploie des personnes en situation de handicap.

Compte tenu de l'activité réduite liée au contexte sectoriel très fortement impacté par la crise sanitaire, la montée en charge de cet atelier est progressive : équipe actuellement constituée de 4 agents en situation de handicap et 1 chef d'équipe. Le processus de recrutement continue pour dédier 1 chef d'équipe et une évaluation du dimensionnement de l'équipe aura lieu au 4^{ème} trimestre 2022.

Engagement #3 : AIR FRANCE s'engage à faire de l'engagement sociétal de ses salariés un relai stratégique de la contribution de l'entreprise au dynamisme économique et social de ses territoires d'implantation.

En termes de recrutement de personnes en situation de handicap : en date du 8 juillet 2022, 11 recrutements réalisés sur un objectif de 20 pour l'année 2022. Air France est très proactif en multipliant les partenariats (Arpeje'H, Tremplin, Cap Emploi, Agefiph, GESAT...) et interventions de façon à recruter ces profils et à les maintenir dans l'emploi.

En termes de mixité des profils, Air France travaille notamment avec Air Emploi ainsi que des associations (Elles Bougent, One in Three Women) sur plusieurs initiatives visant à féminiser les métiers de l'aéronautique et du spatial (événements, interventions dans des forums, concours...).

Enfin, grâce à une mise en relation effectuée par la Région, Air France Industries a mis en place la plateforme Vendredi pour promouvoir et faciliter l'engagement de ses collaborateurs. Au premier semestre 2022 :

3442 collaborateurs inscrits, dont 332 se sont engagés dans des actions ;

3067 actions réalisées, soit 1290 heures d'engagement auprès de 21 associations.

3. 3^e engagement de la Région : participer à structurer un écosystème ESS renforcé et plus lisible

☛ **Un partenariat durable avec la CRESS Île-de-France :**

- La structuration d'une CRESS aux moyens renforcés, grâce à une subvention de fonctionnement de 50k€ depuis 2017, associée à une subvention de projet de 150k€ pour un plan d'action dans les bassins d'emploi, soit un vote de 200k€ par an (aucune subvention régionale auparavant). Bilan : passage de 0 à 14 salariés en

5 ans) ; ouverture des adhésions, auparavant limitées à des réseaux, progressivement étendues à des structures de l'ESS (120 adhérents en 2022, dont 88 structures individuelles) : la CRESS a pris sa place dans l'écosystème de l'ESS et est devenue l'interlocuteur de référence de la Région en la matière ;

- **Le déploiement d'une offre de services aux bassins d'emploi et de formation a également porté ses fruits :** des actions de mobilisation, d'information, de sensibilisation ont été menées par la CRESS dans les bassins d'emploi (conventions d'affaires, communications régulières...).
 - ☞ La réalisation d'un « cahier des solutions » référençant une quarantaine de structures de l'ESS, à destination des collectivités ;
 - ☞ Conventions d'affaires, réunions d'information, de sensibilisation et de formation autour de l'ESS et des solutions qu'elle porte pour les collectivités, accompagnement de structures...

☛ **Des têtes de réseau actives et fédératrices de l'écosystème régional :**

- La Région a soutenu durant le mandat précédent, en plus de la CRESS francilienne, 2 autres réseaux particulièrement actifs dans la promotion et la valorisation des structures de l'ESS en Île-de-France : le GRAFIE (inter-réseau francilien de l'insertion par l'activité économique), à hauteur de 200k€ ainsi que l'Union Régionale des SCOP (50k€).

Annexe 2 : Synthèse des éléments issus des concertations

Ces éléments ont été intégrés dans le SRDEII, au titre de l'axe stratégique n°3 « Réduction des inégalités sociales et territoriales », afin de :

- matérialiser la place incontournable de l'ESS dans la politique économique régionale,
- tout en soulignant sa vocation transverse dans l'ensemble du schéma,
- annoncer le renouvellement de la stratégie comme document distinct, feuille de route dédiée à l'ESS pour la période 2022-2028.

La synthèse ci-dessous reprend les points saillants issus des nombreux échanges menés avec des représentants de l'ESS, et nourris par les échanges « quotidiens » avec le terrain à l'occasion de rencontres, de visites et de retours d'expériences.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : L'économie sociale et solidaire (ESS)¹⁰ est un secteur incontournable de l'économie francilienne. En 2021, elle représente 33 400 établissements, pour un total de 400 000 emplois, soit 7,2 % des emplois (et plus spécifiquement 9,3 % de l'emploi privé) en Île-de-France. Derrière ces chiffres, ce sont surtout des activités stratégiques pour la Région, dans lesquelles l'ESS s'est fortement positionnée et professionnalisée au fil des années : des activités historiques, comme l'action sociale, les services à la personne, l'animation de dynamiques culturelles, sportives, éducatives locales... mais aussi des activités économiques, puisque l'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité (industrie, numérique, services aux entreprises, ...) et a pris une place compétitive dans de nombreux marchés, face à un secteur privé toujours plus concurrentiel.

Constat 2 : Ces structures, bien qu'intégrées au tissu économique francilien, font face à des enjeux spécifiques que la Région a souhaité prendre en compte dès 2017, année de l'adoption de sa première Stratégie ESS. En 2017, la Région Île-de-France fait en effet le constat d'un décalage entre l'emploi ESS régional (autour de 7%) et le taux d'emploi ESS national (10%) ; ce décalage a servi d'impulsion à la Région pour définir une stratégie ESS pour la période 2017-2021, afin d'accompagner et d'amplifier la dynamique de créations d'emplois dans l'ESS et l'essor de ce secteur dans l'économie francilienne.

La Région a ainsi posé son ambition de favoriser le développement de l'ESS en Île-de-France, sur la base de 3 piliers stratégiques :

- Soutenir la croissance, les investissements et l'innovation du secteur au travers notamment de la commande publique, d'un accès élargi aux aides Up régionales, et de la mise en œuvre de l'Accélérateur ESS des entreprises franciliennes à fort potentiel ;
- Favoriser les apports d'affaires et coopérations entre ESS, secteur privé et secteur public ;
- Contribuer à la structuration d'un écosystème de l'ESS plus lisible

¹⁰ Dont la définition a été posée par la loi du 31 juillet 2014

Avant la crise, l'Île-de-France était devenue l'une des rares régions créatrices d'emploi dans l'ESS (+ 1% en 2019), et le bilan de la stratégie régionale pour l'ESS entre 2017 et 2021 est particulièrement positif en ce sens :

- 69 lauréats ESS des aides économiques de la « gamme Up » de la Région : ce sont 69 structures accompagnées dans leur projet de développement de leurs activités, de maintien et de création d'emplois sur les territoires, pour un total de 9,87 millions d'€ attribués à l'ESS, avec un montant moyen d'aide par structure de 143 000€.
- 43 entreprises de l'ESS accompagnées dans leur changement d'échelle par l'Accélérateur ESS de la Région, dont les 33 entreprises des promotions 2, 3 et 4 qui cumulent 3000 emplois, dont 2 000 emplois inclusifs (relevant de l'insertion par l'activité économique et du secteur adapté).
- 22 entreprises de l'ESS au portefeuille du fonds InvESS Île-de-France, qui représentent 700 emplois : ce sont 22 entreprises qui bénéficient d'un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres pour pérenniser leur développement.
- La réalisation de plusieurs actions phares en faveur des coopérations entre ESS et économie classique, par exemple :
 - La négociation de contreparties sociales systématiques avec les grands groupes tributaires d'aides « grands projets » (exemples à date : Air France Industrie, Solvay, Airbus Defense & Space, Air Liquide Medical Systems, SMR, Essilor...) : les entreprises doivent s'engager à remplir des objectifs quantifiés et suivis dans la durée par la Région, en termes d'achats inclusifs, de recrutement de publics fragiles, de partenariats avec des associations locales pour soutenir l'insertion des jeunes...
 - L'organisation d'une convention d'affaires entre ESS et acheteurs privés en 2019, rassemblant plus de 400 participants dans les locaux de la Région.
- Le renforcement réussi de la CRESS Île-de-France, qui est passée de 0 à 14 salariés entre 2017 et 2021, en structurant son action sur les territoires au service de la promotion et de la mise en réseau de l'ESS francilienne.

Sur la base de ce bilan et des concertations menées avec l'écosystème ESS, la stratégie de la région sera ainsi actualisée pour la période 2022-2028, de façon à poursuivre la dynamique engagée et maintenir les efforts d'adaptation et de co-construction des solutions pour permettre à l'ESS de prendre toute sa place dans le développement économique régional.

Constat 3 : Les territoires franciliens rencontrent tous des problématiques sociales, bien souvent exacerbées par la crise sanitaire depuis 2020 : inégalités, accès à l'emploi, exclusion sociale de certaines catégories de la population... Bien que certaines problématiques soient communes à l'ensemble de la Région, celles-ci se manifestent de façon contrastée sur les territoires, du fait de leurs spécificités (territoire rural, urbain ou péri-urbain ; répartition géographique et démographique des habitants ; dynamisme économique...). Ces problématiques n'appellent donc pas systématiquement les mêmes réponses en fonction des territoires considérés.

Constat 4 : Les structures de l'ESS ont la capacité d'apporter des réponses à la fois sociales et économiques à ces enjeux de territoire, notamment du fait de leur implantation par nature très localisée. En se développant, elles ont également la capacité de dupliquer et d'essaimer leurs modèles, offrant ainsi des solutions d'ampleur interdépartementale voire régionale.

Constat 5 : Les structures de l'ESS rencontrent de nombreux freins à leur implantation et à leur développement dans les territoires : leurs modèles sont encore trop souvent mal connus et leurs solutions manquent de visibilité auprès des décideurs locaux (collectivités, acteurs économiques, et parfois citoyens). D'autre part, les acteurs publics et parapublics des territoires expriment de fortes demandes pour attirer et favoriser l'implantation de l'ESS pour répondre à leurs besoins.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 : **Favoriser l'autonomisation et la pérennité financière des entreprises de l'ESS :**
- Accompagner les structures de l'ESS dans toutes leurs phases de développement (création, passage à l'échelle, transmission) ;
 - Adapter les outils aux spécificités de l'ESS (impact sur le territoire, absence de rentabilité).
- Enjeu 2 : **Accompagner les structures de l'ESS dans leur installation sur le territoire francilien :**
- Faciliter l'accès à l'immobilier et au foncier ;
 - Favoriser l'émergence de tiers-lieux destinés à l'ESS.
- Enjeu 3 : **Engager et renforcer l'ESS dans la transition écologique.**
- Enjeu 4 : **Structurer davantage l'ESS en Île-de-France :**
- Améliorer la visibilité des structures l'ESS auprès des acteurs clés des territoires ;
 - Former et sensibiliser les élus et agents des collectivités.
- Enjeu 5 : **Faciliter l'accès de l'ESS à la commande publique.**
- Enjeu 6 : **Fluidifier l'accès des entreprises de l'ESS à l'information sur les dispositifs mobilisables**
pour accompagner leur développement.

